

Le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

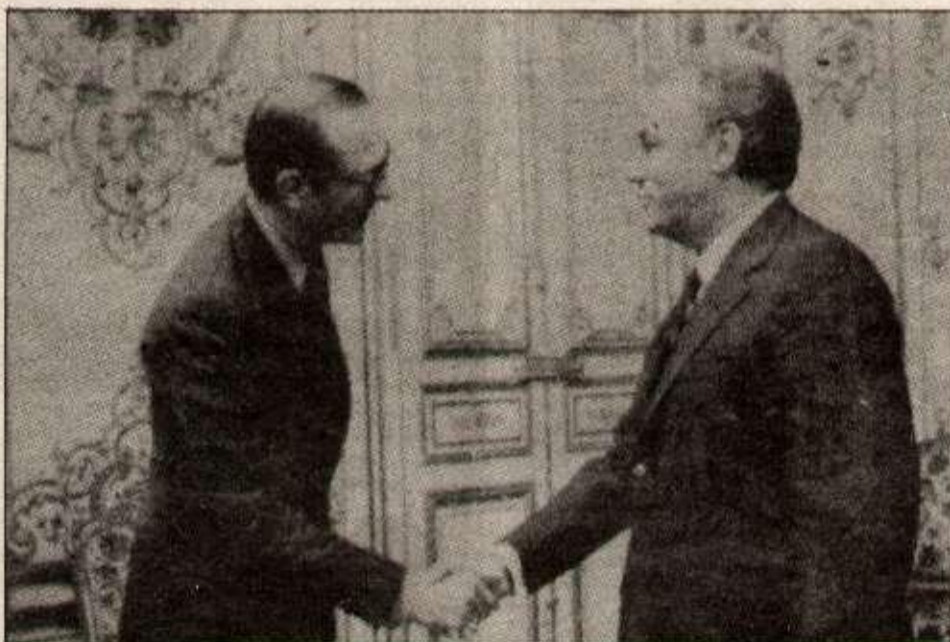
SAM. 25 - DIM. 26 - LUN. 27 NOVEMBRE 1978 - N° 798 Commission paritaire N°56 942 Tel. 636.73.76 2, 00 F.

40^e Congrès de la CGT L'INDEPENDANCE ET LA DEMOCRATIE SYNDICALES AU CENTRE DES DEBATS

Possible disparition
de *l'Aurore*

Des poursuites judiciaires
seraient engagées

HERSANT EN DIFFICULTE



La scandaleuse ascension de Robert Hersant, l'ami de Chirac et de Giscard est-elle terminée ? Si on ne peut pas répondre par l'affirmative, du moins la question est-elle posée. *L'Aurore*, dont il était en train de prendre le contrôle total, est depuis jeudi soir un journal sur lequel les inquiétudes les plus graves pèsent, un journal sans direction, mais surtout sans les moyens financiers et techniques que fournissait Hersant. Et puis surtout, les rumeurs d'inculpations contre celui qui commença sa carrière dans la presse d'occupation se font de plus en plus importantes. Les services de police auraient même commencé leur enquête, dans les locaux de *France Soir*.

Lire en page 8

Le 40^e Congrès de la CGT s'ouvre ce dimanche à Grenoble. Au centre des débats engagés depuis bientôt 6 mois, après la défaite de la gauche : l'indépendance et la démocratie syndicales, l'écrasante majorité des contributions publiées dans la presse confédérale laisse voir un profond malaise. Incontestablement, les syndiqués ne veulent plus des décisions prises au sommet, sans qu'ils puissent réellement avoir voix au chapitre, comme cela a été le cas pendant la période électorale plus nettement encore que d'habitude.

Ce ras-le-bol des militants, la direction sortante a bien été obligée d'en tenir compte ; elle est prête, dans une certaine mesure, à reconnaître que le fonctionnement du syndicat n'a pas toujours été parfaitement démocratique. Cela dit, et dans la mesure même où la majorité des critiques ne va pas plus loin pour l'instant, elle compte bien se doter, avec ce Congrès, de textes qui ne laisseront plus place à la contestation. De fait, elle compte bien conserver l'essentiel des positions prises, et se donner des garanties pour l'avenir. L'interview de René Lomet, publiée vendredi dans *l'Humanité*, est assez claire : « Si nous faisons un Congrès, c'est pour pouvoir tracer l'orientation qui sera celle de la CGT pendant trois ans. Nous serons donc amenés à prendre des décisions, et ensuite à agir. Il ne s'agit pas de transformer la CGT en un club de discussions perpétuelles, mais de l'améliorer pour agir... Une certaine façon de refermer le débat... »

Lire en page 5

Les Cours d'appel : UNE JUSTICE DE CLASSE

Vendredi s'ouvre à Paris le 11^e Congrès du Syndicat de la Magistrature. Il y sera question du bilan de l'action syndicale dans la magistrature, et des points de vue critique se feront jour. Il y sera aussi question de la justice, clairement désignée comme une justice de classe. La section lilloise du Syndicat de la Magistrature, avec la CFDT et le syndicat des Avocats de France, a prouvé de manière éclatante ce qu'était cette justice de classe en disséquant le fonctionnement et les arrêts de la Cour d'appel de Douai, une cour qui, dans son fond, n'a rien d'exceptionnelle.

Lire en page 4

Traitement de choc contre l'absentéisme

La direction générale du groupe Rhône Poulenc vient d'envoyer à toutes ses directions une circulaire confidentielle popularisant l'expérience tentée dans l'usine de Mantes la Jolie pour lutter contre l'absentéisme : une politique systématique de licenciements est préconisée, avec à l'appui une campagne psychologique dans le but de faire comprendre aux ouvriers qu'un certificat médical n'est plus une garantie !

Lire en page 8

Coup d'État en Bolivie

On apprenait vendredi matin qu'un coup d'État avait eu lieu en Bolivie. L'armée a pris le pouvoir et renversé le président Pereda élu dans des conditions difficiles et mystérieuses, il y a quatre mois, contre le fasciste Banzer. On possède encore peu de précisions sur ce qui se passe en Bolivie, sinon que les militaires auraient promis des élections générales d'ici peu...

Intolérables pressions soviétiques

Dans une note adressée au Premier ministre britannique, Brejnev a fait savoir qu'il n'admettrait pas que la Grande Bretagne — et les autres pays européens — vendent des armes à la République Populaire de Chine. Il s'agit là d'une intolérable pression du social-impérialisme, qui poursuit par ailleurs ses préparatifs de guerre.

Lire en page 6

Éléments sur la crise interne du PCF

Lire en page 3

25 millions pour votre quotidien !

Somme réunie à ce jour : 20,7 millions

Lire en page 3

● Par dizaines de milliers, les habitants des prétendus départements d'outre-mer — Martinique, Guadeloupe, Guyane jusqu'aux Antilles et Réunion dans l'Océan Indien — travaillent en France. Ils sont souvent brancardiers, filles de salle dans les hôpitaux, préposés auxiliaires dans les postes, personnel des services publics promis aux emplois les plus faiblement rétribués et les plus précaires.

Déracinés, contraints de rester d'interminables années en France car il n'y a pas de poste pour eux dans leurs pays, ils sont les victimes du système colonial qui sévit dans leurs pays.

La ruine des économies y a été systématiquement organisée. En Guyane, même le bois de construction est importé de France. En Guadeloupe, l'éruption de la Soufrière en 1976 a servi de prétexte pour liquider une région entière. A la Martinique, le développement du tourisme de luxe supprime les productions agricoles. A la Réunion, la production sucrière est de moins en moins rentable, aucune activité ne la remplace. La moitié de la population, notamment les jeunes chômeurs reste sans ressource, car les lois d'indemnisation du chômage ne sont pas appliquées dans les colonies.

Le BUMIDOM (Bureau de migrations des départements d'Outre-mer) intervient : il organise le départ permanent des jeunes, presque sans espoir de retour, pour la France, vidant progressivement les pays de leurs forces vives, fournissant en France une main d'œuvre à bon marché.

Conséquence du pillage colonial des DOM - TOM

LE QUART DE LA POPULATION EST IMMIGREE EN FRANCE

Ainsi s'est organisée vers la France une nouvelle traite. Ainsi l'impérialisme français espère-t-il réduire une révolte que l'exploitation coloniale suscite.

L'immigration antillaise est l'un des aspects multiples et odieux du colonialisme. Grâce à elle, il espère se perpétuer à l'heure où la majeure partie de ces peuples du Tiers-Monde ont conquis leur indépendance. Des projets de substitution de population, pour installer à la place des jeunes chassés de leur pays, des populations plus dociles sont même mis en place dans ce but, comme c'est le cas notamment en Guyane.

La fraternité de lutte avec les immigrés des «DOM-TOM» dans les combats en France doit se prolonger par une solidarité entière contre le BUMIDOM, contre l'exploitation coloniale, pour l'indépendance de toutes les colonies, qu'il s'agisse des prétendus DOM ou des TOM, Polynésie, et Nouvelle-Calédonie.

Le BUMIDOM, recruteur d'une main d'œuvre à bon marché

Son rôle est d'organiser ce que certains ont appelé «la traite silencieuse». Pour ce travail peu reluisant il possède des moyens considérables (en 1974, 29,4 millions de francs). C'est par lui que passe 80 % de l'immigration venue des départements d'outre-mer (DOM).

Dans les DOM le BUMIDOM possède des antennes qui ont pour tâche de recruter des candidats à l'émigration. Pour cela le BUMIDOM entreprend sur place un travail «d'information» qui consiste à faire miroiter aux jeunes chômeurs le «paradis» métropolitain et «l'avenir radieux en France».

Un exemple de l'information dispensée par le BUMIDOM : dans une note il évoque les possibilités d'emploi en France «dans les carrières paramédicales» ; ce qu'il ne précise évidemment pas c'est que pour quelques dizaines de femmes qui deviendront infirmières, plusieurs milliers resteront filles de salle sans espoir de promotion.

Une fois qu'il a recruté des émigrés, le BUMIDOM leur donne une «formation professionnelle». Il possède à cet effet plusieurs centres en France où les immigrés sont soumis à un

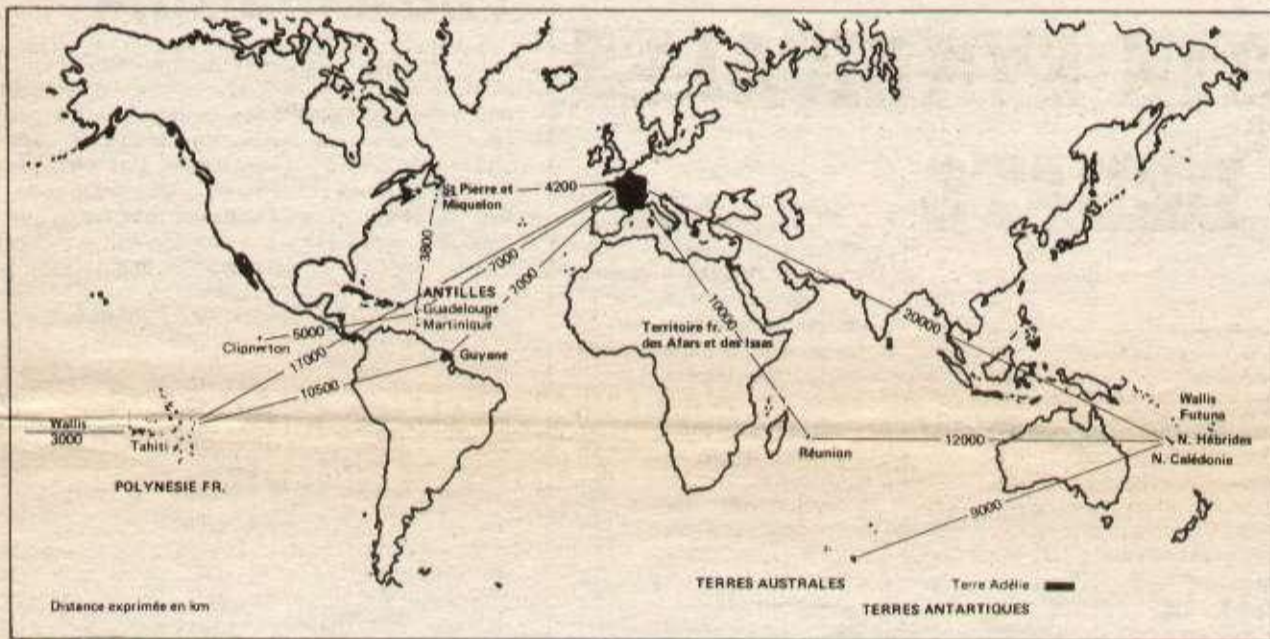
régime très répressif qui, en 71, avait suscité des luttes importantes.

La formation du BUMIDOM est une formation au rabais. Son but n'est pas d'apprendre un métier aux immigrés mais de les adapter à la production. Elle se limite le plus souvent à leur inculquer quelques gestes de base qui permettront aux futurs O.S. de travailler, par exemple sur une chaîne. Ce genre de formation est destiné à fournir de la main d'œuvre à bon marché à des entreprises comme Chrysler, Peugeot, Michelin, etc..

Il y a quelques années, un contingent de femmes originaires des DOM-TOM avaient été placées ainsi :

- 693 comme employées de maison et aides ménagères.
- 382 manutentionnaires et O.S..
- 297 agents hospitaliers (filles de salles...)
- 261 agents de collectivité (cantines...)
- 151 dans les écoles de préformation
- 145 dans des cours de sage-femmes.

Plus de 75 % de ces femmes étaient donc sans qualification malgré le stage BUMIDOM. Seule une faible minorité (7 %) était véritablement en possession d'un métier.



Les colonies françaises aux quatre coins du monde

Des réservoirs de misère soigneusement entretenus

● L'économie des DOM-TOM est basée sur l'agriculture. L'industrie dans ces pays est pratiquement inexistante.

L'agriculture des DOM-TOM comme toute celle de pays colonisés en général, est fondée sur la monoculture (canne à sucre, banane...). Le colonialisme a développé cette monoculture en même temps qu'il a liquidé toute diversification des cultures. Une telle diversification ferait perdre en effet aux monopoles un marché qui leur est largement ouvert et où ils font d'énormes profits.

Dans la plupart de ces pays colonisés, la monoculture elle-même est en crise. A la Martinique, les différentes cultures d'exportation (cacao, tabac, coton) ont tour à tour été développées puis liquidées au gré des intérêts momentanés du colonialisme. La canne à sucre est, elle aussi, liquidée. La banane et l'ananas risquent de connaître le même sort. Une des conséquences de la crise de la canne à sucre est la fermeture des usines sucrières. Sur douze usines qui fonctionnaient en 1960, il n'en reste qu'une aujourd'hui. La même situation se présente en Guadeloupe, où 6 usines

sur 12 ont été fermées de 1962 à 1972.

A la Réunion, la monoculture de la canne à sucre continue à progresser au dépens des cultures vivrières. Cependant, la concentration de la terre y est telle que de 1957 à 1972 le nombre d'exploitations de canne à sucre est passé de 18 640 à 13 500, provoquant donc la ruine de 5 000 exploitations. D'autre part, le pouvoir d'achat des planteurs a fortement diminué ces dernières années.

La ruine de la petite paysannerie a provoqué un fort exode rural : en 1954 les agriculteurs représentaient 54,8 % des actifs. Ils n'en représentaient plus que 29 % en 1970 et 20 % en 1971. Ceci reflète le dépeuplement des campagnes. Aujourd'hui la part de la production agricole dans le «produit intérieur brut» n'est que de 12 %. Il était de 18 % en 1965.

LA SOUS-INDUSTRIALISATION

Comme dans toute colonie, la sous-industrialisation est délibérément en-

tretenu afin de laisser le marché libre à l'industrie métropolitaine. A la Réunion, alors que l'agriculture est en crise, l'industrie ne représente que 3 % du produit intérieur brut. Ce chiffre est même en diminution depuis 1974.

L'industrie sucrière qui est la plus développée, occupait en 1967 5 857 ouvriers. Aujourd'hui, elle n'en occupe plus que 1 800.

Le seul secteur développé est le secteur administratif qui est comme une énorme verrue parasitaire sur un corps en ruine. Les postes de direction y sont accaparés par les Français. Les Réunionnais occupant les emplois les moins payés.

CHÔMAGE ET MISERE

Cette situation catastrophique commune à tous les DOM-TOM alimente un chômage massif. Dans l'ensemble des pays colonisés par l'impérialisme français, le nombre des chômeurs représentait en 1950 10 % de la population active. Aujourd'hui il est de 40 %. A la Guadeloupe et à la Martinique près de 40 % des personnes en âge de travailler sont sans emploi.

Ce chômage touche surtout les jeunes : 74 % des chômeurs sont des jeunes de moins de 24 ans à la Réunion.

La misère du peuple est sordide. A la Martinique 80 000 chômeurs sont réduits à la mendicité. Dans tous les DOM-TOM, les bidonvilles pullulent. Le revenu des paysans pauvres, de loin les plus nombreux est à peine suffisant pour survivre. Dans l'industrie plus du quart des ouvriers touchent un salaire inférieur au SMIG.

L'EXIL

Actuellement près du quart des populations des DOM-TOM a émigré en France — l'émigration touche évidemment les jeunes en priorité.

Chaque année 6 000 jeunes Réunionnais s'expatrient. Ce chiffre est de 8 000 pour la Guadeloupe et de 4 000 pour la Martinique. Ce mouvement migratoire a pour effet de vider ces pays de leurs forces vives. Parallèlement, le pouvoir fait s'installer dans ces colonies un certain nombre de personnes dans le but de désamorcer les luttes que la situation catastrophique rend inévitables.

«Le plan vert» contre le peuple guyanais

En 1974, Chirac, alors Premier ministre, mettait au point le «plan vert» de développement économique de la Guyane. L'objectif avoué était de permettre l'installation de 30 000 colons dans le pays pour mettre en valeur la forêt, notamment en installant des usines de pâte à papier.

Le chômage touche en permanence plus de la moitié de la population. Quand dix mille français arrivaient en Guyane, mille Guyanais étaient déportés en France par le biais du BUMIDOM au cours de l'année 1977. Si la mise en valeur de la Guyane avait été l'objectif réel de ce plan, la main d'œuvre aurait pu être trouvée sur place, alors que dans les faits l'administration provoquait la faillite des scieries guyanaises.

L'un des objectifs essentiels du «plan vert» est en fait une véritable substitution de population. Alors que la Guyane compte 60 000 habitants, l'arrivée de 30 000 colons devait modifier la composition de la population, noyer le peuple guyanais sous le flot des colons, afin d'étouffer la revendication d'indépendance. Elle avait donné lieu à d'impressionnantes manifestations en 1974, toutes les forces politiques ayant une audience de masse ayant adopté le mot d'ordre d'indépendance.

En 1977, le gouvernement n'avait pu faire venir que 10 000 volontaires de France. Pour dépasser cette limite, il envisagea alors l'installation de 40 000 réfugiés indochinois, Méos, Hmongs, recrutés parmi ceux qui avaient quitté leurs pays après avoir servi dans les armées coloniales.

QUELQUES ELEMENTS SUR LA CRISE INTERNE DU PCF

2 - Le fonctionnement interne

Au lendemain des élections, le débat sur le fonctionnement interne du PCF a surtout porté sur la démocratie interne et sur la manière dont les militants de base pouvaient être partie prenante de la discussion et de l'élaboration de la ligne politique. Preuves à l'appui, de nombreux contestataires ont répondu par la négative. Ce débat sur le fonctionnement interne a pris aujourd'hui un tour plus concret, puisqu'il est lié directement à la

préparation du 23^e Congrès, qui doit se tenir au mois de mai. La direction du PCF est très attentive à la forme de la préparation du Congrès, pour laquelle elle s'entoure de toutes les apparences : au mois de février, un texte préparatoire descendra dans toutes les cellules, pour y être discuté. Sur cette base, une tribune de discussion sera ouverte dans *L'Humanité*. De fait, le 23^e Congrès permettra, et permet déjà, de vifs débats

dans les cellules.

Malgré cela, la question de la démocratie interne reste au centre de la crise. Il y a plusieurs raisons : d'abord, tous les militants constatent que s'il y a effectivement liberté de discussion au sein des cellules, les résultats de ces discussions sont inévitablement bloqués aux échelons supérieurs. Excepté le secteur de la presse, un peu particulier, on trouve quelques rares oppositionnels dans les bu-

reaux de section, et quasiment aucun au niveau des fédérations. La ligne reste l'affaire d'un petit groupe de dirigeants.

Ensuite, il est une interrogation grandissante dans le PCF : quelles seront les modalités de représentation au Congrès, et quel sera son déroulement ?

Nombreux sont les oppositionnels qui s'attendent à un Congrès « comme les autres » où aucun des thèmes soulevés par la crise ne sera évoqué, sinon

par la direction.

Enfin, il faut constater que la direction du PCF adopte une attitude très différenciée envers les différents oppositionnels, une attitude qui amène certains d'entre eux à s'interroger sur l'existence de « courants » au sein même de la direction. Les exemples d'un relatif libéralisme ne manquent pas : la présence des livres oppositionnels à la fête de *L'Humanité*, la sortie aux Éditions sociales d'un livre à tonalité critique, *L'Accident de Maurice Goldring*, le fait que la direction fédérale de Gironde ait choisi d'ignorer la fête, la revue oppositionnelle *Positions*, etc. Ces attitudes correspondent pour partie à celles que décrivait Paul Laurent dans son livre *Le PCF tel qu'il est*, considéré comme un prélude au 23^e Congrès.

A l'inverse, on constate, depuis quelques semaines, un durcissement dans certaines affaires : le fait par exemple que le numéro de novembre de *La Nouvelle Critique* ait été autocensuré, à la demande du Bureau politique. Le fait que les oppositionnels figurent au rang des licenciés du secteur édition, actuellement remanié ; le fait que les auteurs du livre *Rue du prolétaire rouge* aient été « condamnés fermement » parce qu'ils « se sont efforcés de dénaturer la réalité soviétique », etc.

Face à ces faits-là — et combien d'autres qui demeurent inconnus — l'idée d'une possible transformation du PCF recule chez nombre d'oppositionnels. Tous attendent cependant le 23^e Congrès, et tentent malgré tout de défendre leurs idées.

Nicolas DUVALLOIS

Le PCF et les travailleurs immigrés

« Nous sommes pour l'arrêt de toute immigration en Seine Saint Denis »

M. le Sénateur Garcia convoquait jeudi au siège de la fédération de Seine Saint Denis du PCF une conférence de presse. A l'ordre du jour, la question de l'immigration. Après les rituelles déclarations de principe sur la solidarité qui existe et doit exister entre travailleurs français et immigrés, sur le fait qu'ils appartiennent à la même classe, les propositions du PCF sont exposées.

Elles se résument en deux points.

• Il faut stopper l'immigration « tout particulièrement en Seine St Denis » ;

• Deuxièmement, les immigrés qui sont déjà en France doivent être répartis sur toutes les villes et dans tous les départements.

M. le sénateur ne prononce pas un mot sur les menaces d'expulsion qui frappent actuellement les locataires en lutte des foyers Sonacotra.

M. le sénateur ne parle jamais du racisme quotidien sinon pour oser dire qu'il est entraîné par la présence trop massive de travailleurs immigrés dans certaines cités.

M. le sénateur ne parle pas des contrôles policiers dans le métro ; il est vrai qu'il est difficile à la fois de réclamer l'ouverture de commissariats et de s'opposer à ce que la police fasse son travail...

M. le sénateur ne parle pas, naturellement, de la manifestation de samedi

dernier, ni du Comité de coordination.

Interpellé sur ce point, il n'a pu que mentir. Ainsi, selon lui, « le but principal de Comité de coordination, c'est de faire de l'anti-communisme ». Il nie par ailleurs avec aplomb que le PCF réclame une limitation de l'immigration dans les cités HLM (voir encart).

Le responsable des travailleurs immigrés au Comité fédéral du PCF, Diarra (il « représentait » les immigrés lors des Dossiers de l'Ecran mardi dernier) ne parvient pas à nier que « le Comité de coordination — représente une certaine expression des travailleurs immigrés ». Mais il revendique le lan-

cement de la grève au foyer Salvador Allende, il y a quatre ans.

Un représentant de l'Amicale des Algériens en France devait, sans le vouloir, apporter une réponse aux affirmations de Garcia selon lesquelles « nombreux sont les travailleurs immigrés à prendre leur place dans notre Parti », il ne peut toutefois fournir de chiffres...

A propos du Comité de coordination des foyers en lutte, il devait déclarer : « Ils font du désordre dans les foyers. Ils sont d'ailleurs manipulés par les flics. Pas un seul problème n'a été réglé par ce comité. Là où des problèmes ont été réglés, ils l'ont été par le PCF, par la CGT avec notre participation. Au foyer Romain Rolland, on ne peut plus y pénétrer. »

M. le sénateur est terriblement embarrassé pour expliquer comment son parti qui revendique tant de cellules dans les foyers, se débrouille pour ne pas pouvoir y mettre les pieds, ni lui, ni ses amis de l'Amicale. « De tout temps, dans le mouvement ouvrier, il y a eu des gens trompés. Notre rôle est de les éclairer. »

Pour les éclairer, M. le sénateur aurait pu dénoncer que là où le PCF est parvenu à négocier foyer par foyer, contre l'avis du Comité de coordination, il est parvenu à faire reprendre les paiements des loyers après que les locataires aient obtenu, comme seule satisfaction à leurs revendications, une serpillière et un balai.

François MARCHADIER

25 MILLIONS POUR QUE VIVE LE QUOTIDIEN

| | | |
|-----------------------------------|---------|--|
| Aubagne | | |
| Un travailleur | 50 | |
| Nantes | | |
| Poteries | 210 | |
| Rennes | | |
| Vente d'abat-jour | 270 | |
| Poteries | 225 | |
| Ventes | 70 | |
| Saint Méen | | |
| Soutien | 6 | |
| Brest | | |
| Ventes | 60 | |
| Des camarades de l'UCJR | 57 | |
| Saint Briec | | |
| Un ami de l'UCJR | 5 | |
| Ventes | 85 | |
| Angers | | |
| S.R. | 350 | |
| Des sympathisants | 900 | |
| Paris 13 ^e | | |
| Un technicien en informatique | 500 | |
| Une institutrice | 100 | |
| Un postier d'Austerlitz | 10 | |
| Denis, chercheur | 100 | |
| Vente | 100 | |
| Narbonne | | |
| Un camarade | 700 | |
| Soutien | 200 | |
| Marseille | | |
| J.P. et F.D. troisième abonnement | 800 | |
| P.G. | 100 | |
| Des employés | 200 | |
| Total | 5 118 | |
| Ancien total | 20 183 | |
| Ancien total | 201 813 | |
| NOUVEAU TOTAL | 206 931 | |

Pour les 25 millions du Quotidien du Peuple, je verse F.

Nom :

Adresse :

Etablir les chèques à l'ordre du Quotidien du Peuple - CCP - centre-Paris, compte N° 23 132 48 F.
Crédit Lyonnais : agence ZU 470 compte N° 7 713 J

PLUS DE 6 MILLIONS DE CHÔMEURS DANS LA CEE

Le nombre de chômeurs inscrits dans la CEE s'élève, selon la Commission européenne, à un peu plus de six millions. Leur part dans la population active est de 5,6 %, selon les mêmes sources.

PARLEMENT EUROPEEN

Selon l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, Giscard aurait proposé à Willy Brandt et à Egon Bahr que la présidence du Parlement européen soit confiée à Simone Veil. Les deux interlocuteurs auraient répondu qu'ils préféreraient un socialiste français, par exemple Rocard. L'hebdomadaire ne précise pas qu'elle fut la réaction de Giscard.

CENSURE

Wolinski, dessinateur, entre autres, à *L'Humanité*, vient de faire saisir l'album représentant « les couvertures auxquelles vous avez échappé cette semaine » de Charlie Hebdo. Parmi ces dessins, environ 300 étaient de Wolinski. Celui-ci a estimé que « trois cents dessins, c'est beaucoup trop ». Ne voulant pas dévaloriser ses productions, il en a appelé à la justice qui a bloqué la diffusion de l'album.

Achetez le Quotidien du Peuple chaque jour dans le même kiosque

Le PCF veut se débarrasser des immigrés

« Grâce à nous le racisme a connu une certaine limitation » déclarait Garcia lors de sa conférence de presse. Qu'on en juge.

Le bulletin de la municipalité de Colombes montre ce qu'il en est de cette politique. Le PCF ne fixe plus le seuil maximum d'immigration à 12 % mais à 7,7 % dans cette lettre adressée par Dominique Frelaut, Maire de Colombes, député des Hauts-de-Seine, Conseiller général au foyer du Fonctionnaire et de la Famille de sa ville.

Je vous rappelle que les immigrés sont en France 4.200.000, soit 7,7 % de la population totale et qu'en raison du principe de l'accueil dans toutes les communes, il est souhaitable d'y tendre progressivement.

Il serait souhaitable de mettre en œuvre cette orientation, y compris à l'occasion des échanges de logements.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Dominique FRELAUT,
Maire de Colombes, Député des Hauts-de-Seine, Conseiller général.

Nouveau bilan de la jurisprudence de la Cour d'appel de Douai en matière de droit du travail

«La fonction des Cours d'Appel, avant tout une fonction politique»

Par Pierre PUJOL

«La fonction des Cours d'appel, c'est avant tout une fonction politique. Nous pensons que les Cours d'appel sont faites pour cela et pas pour autre chose». C'est par

ces mots que Patrice de Charette, au nom du Syndicat de la magistrature, synthétisait l'accablant dossier établi par le S.M., les inspecteurs du travail CFDT et le syndicat

des avocats de France du nord, dossier exposé lors de la conférence de presse tenue jeudi matin à Lille.

Il y a près d'un an jour pour jour dans une première bro-

chure, la jurisprudence de la Cour d'appel de Douai était analysée par les mêmes organisations, qui révélaient ainsi son caractère répressif pour les travailleurs, ses positions

«systématiquement favorables aux patrons (cf. QdP). Malgré cette dénonciation précise et argumentée, la Cour d'appel de Douai n'a changé ni ses principes, ni ses méthodes.

Les patrons toujours plus privilégiés

La Cour d'appel continue de privilégier les patrons, et cela un peu plus encore qu'il y a un an. Alors que dans les cas de jugement pour infraction à la législation, la Cour d'appel de Douai prononçait 40 % d'acquiescement en faveur des employeurs (atténuant du reste toutes les autres peines), elle en acquiesce 63 % cette année ! Rappelons à ce propos que «la moyenne nationale» d'acquiescement pour ce motif en appel est de 2 %...

fonctions électives, d'autant qu'une vague de licenciements collectifs est en cours et que les réunions se multiplient pour y faire face. Son employeur ne trouve pas mieux, devant ses difficultés à s'acquiescer de la charge devenue écrasante de ses mandats, que de le muter du chantier de Lys-les-Lannoy, proche de son domicile, à un chantier de Santes le 23 mars puis à un chantier de Saint-Omer le 30 mars, avec prise d'effet le 3 avril, toujours plus loin des bureaux de la Société et du siège de l'Union locale CFDT où sa mission l'amenait à se rendre.

souçonner l'employeur de violation du statut protecteur des délégués : ces actions «relèvent de la témérité et de l'abus de procédure», qui justifient la condamnation des plaignants, coupables d'avoir saisi la justice à payer 1 000 F à chacun des prévenus ! La Cour développe une conception originale du rôle des représentants des travailleurs : «la représentation des personnels au sein d'une entreprise a été conçue dans le but d'éviter des conflits et de susciter des accords et non pas d'ouvrir la voie à des recours systématiques à justice basés sur des arguties.»

en juillet 1977, cette fois-ci avec la bénédiction de la Cour d'appel de Douai. La Cour estime que le préfet a eu tort de ne pas donner son autorisation «pour des raisons économiques». C'est donc le Préfet du Nord qui est dans l'illégalité ! Mieux encore, la Cour de Douai estime utile de préciser que de toute façon, ce n'est pas le PDG de la Société qui est en cause, mais un de ses adjoints, le directeur général ! Ceci pour éviter qu'en cas de récidive, le PDG écoppe d'une condamnation sévère : en clair, pour les juges de Douai, un PDG n'a pas à être condamné !

personnel ne tient pas compte des instructions données.» (Prévost, 2/06/78).

«L'encadrement du personnel a été impuissant à imposer à ces derniers une discipline de travail.» (Patfoort J. 17/05/78).

«Un jeune ouvrier âgé de 17 ans se blesse grièvement en utilisant une toupie alors que l'utilisation d'une telle machine est interdite aux salariés âgés de moins de 18 ans. Pour la Cour d'appel, qui se fonde uniquement sur les déclarations de l'employeur et contrairement aux constatations de l'inspecteur du travail, l'accident n'a pour cause que la désobéissance de l'ouvrier.» (Delahaye, 5/07/78).

Face à celle de l'employeur, même la parole d'un juge d'instruction ne vaut pas cher à Douai :

«Un jeune homme de moins de 18 ans cause un accident en utilisant un chariot élévateur. Pour se dégager de toute responsabilité, l'entreprise prétend qu'il n'avait pas été embauché bien qu'il ait eu un entretien avec le chef du personnel et qu'il ait rempli un imprimé. Pour la Cour d'appel, cette version des faits ne pose aucun problème et elle l'accueille sans réserve...

«Attendu qu'en fait, même après l'établissement du questionnaire par Monnier et au moment où l'accident survient, environ une heure plus tard, le chef du personnel n'avait pas encore pris connaissance de l'âge du candidat à l'emploi, accaparé qu'il était par d'autres préoccupations ; qu'il ne pouvait donc l'avoir embauché.» (Lock, 22/02/78).

«Ainsi, une erreur du chef du personnel (ne pas avoir demandé l'âge) est transformée par la Cour en une preuve de non embauche.»

«Le procureur et le ministre sont complices de la Cour d'Appel»

De nombreuses circulaires sont élaborées par le ministère ou le Parquet pour attirer l'attention des juges sur les infractions au droit du travail et leur demander de faire preuve de sévérité.

«Or, malgré les violations répétées de la loi par la Cour d'appel de Douai, jamais ou presque le Procureur général, ni le ministre de la Justice ne se sont pourvus en cassation, comme ils devraient théoriquement le faire ! Ce qui atteste de leur complicité avec la Cour d'appel !» explique Patrice de Charette. «Ceci montre que les circulaires ne sont que de la poudre aux yeux ! Faits théoriquement pour corriger des jugements précédents, les juges d'appel bafouent en fait la loi, au bénéfice des employeurs. Il faut dire que ce sont des gens de confiance, dont l'avancement est programmé par le ministère et qui sont là pour maintenir l'ordre social existant. Les Cours d'appel ont avant tout une fonction politique. Elles sont faites pour cela et pas pour autre chose !»

Audience du 8 février 1978.

| Nature de l'Affaire | Décision du Tribunal | Décision de la Cour d'Appel |
|--|--------------------------------------|------------------------------------|
| Vols, recel etc... (Condamnés âgés de 19 à 21 ans) | 1 an 9 mois 16 mois 16 mois | 5 ans 15 mois 5 ans 5 ans |
| Chantage, vol (sur appel du condamné) | 3 mois | 8 mois |
| Abus de confiance (par un réceptionnaire) | 5 mois | 8 mois |
| Usage de faux en écriture de commerce, présentation de faux bilans, escroquerie et complicité (par un gérant de société, un ingénieur et un industriel) | 6 mois sursis " " " " | Relaxe " " |
| Publicité mensongère | 10 000 F | Relaxe |
| Infraction économique (Prestation de services gratuits par la Sté CORA) | 30 000 F | Relaxe |

▲ On remarquera le traitement de faveur fait à la délinquance en «col blanc» par rapport à la délinquance ordinaire !

Au service des patrons contre le droit syndical...

Le droit syndical ? La protection des institutions représentatives du personnel ? La Cour d'appel ne s'en embarrasse guère.

«Toute mutation de poste ou de fonction imposée contre son gré à un tel salarié caractérise l'élément matériel d'une entrave apportée tant dans l'immédiat au fonctionnement régulier du comité que pour l'avenir à la libre désignation de ses membres.» Ce principe est posé par un arrêt de la chambre criminelle du 31 janvier 1974.

«Mais, dans le ressort de la Cour d'appel de Douai, malheur au délégué qui a l'audace de protester contre une mesure de mutation qui lui paraît de nature à entraver l'exercice de son mandat ! Ainsi, Bernard Lemettré, ouvrier-maçon à la Société des Grands Travaux du Nord, membre du C.E., délégué du personnel, délégué syndical, est au cours du mois de mars 1978 particulièrement absorbé par ses

«il explique à l'employeur qu'il a vu la manœuvre antisyndicale et qu'il refuse de se rendre à Saint-Omer et offre de continuer à Santes où il se présente : il a la surprise de recevoir une lettre recommandée dans laquelle la S.G.T.N. déclare prendre acte de sa démission.

«A travers mille incidents de procédure, Bernard Lemettré finit par obtenir sa réintégration à la suite d'une action prud'homale. Mais le syndicat CFDT, estimant que l'entrave ainsi apportée au libre exercice de ses fonctions syndicales et représentatives de Lemettré, devait être punie, porte l'affaire devant le tribunal correctionnel de Lille, où les dirigeants de la S.G.T.N. sont condamnés chacun à quatre mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve pendant trois ans. La Cour trouve le moyen de les relaxer, jugeant la mutation imposée à Lemettré parfaitement conforme à son mandat de travail et aucunement discriminatoire, et sans dire un seul mot sur le procédé par lequel la S.G.T.N. sans demander l'autorisation de l'inspecteur du travail, avait pris acte de la rupture du contrat de travail par Lemettré !

«Mieux, elle fustige les actions entamées par le syndicat et Lemettré qui ont eu l'audace de

Il serait difficile de trouver un exemple plus caricatural, plus insolent de justice de classe : la victime, en l'occurrence l'ouvrier, condamné à payer des dommages et intérêts au patron !

Pour bafouer le droit au repos hebdomadaire

Le droit au repos hebdomadaire a été acquis par les travailleurs en 1906, ce repos devant être garanti pour le dimanche (art. L 221-5). Quelques dérogations peuvent être accordées pour certaines activités, par le préfet et, trois dimanches par an par le maire.

Il existe à Seclin, près de Lille, un magasin Conforama qui ouvre le dimanche depuis 1973 sans avoir jamais eu d'autorisation. Grâce, entre autres, à l'action de l'Inspection du travail, ce magasin s'est vu condamner à des amendes de plus en plus fortes. Par exemple, le 3 octobre 1975 à 119 amendes de 2 000 F. Mais le profit réalisé en ouvrant le dimanche était tellement supérieur aux charges et aux amendes, que le PDG délinquant persistait dans l'infraction. Finalement, Conforama ferme ses portes pendant quelques mois, mais rouvre toujours sans autorisation

Accidents du travail : le patron n'est jamais responsable !

Le patron n'est jamais responsable en cas d'accident.

Quelques exemples : le PDG de Ferrari est condamné au tribunal à 3 fois 1 000 F d'amende. La Cour d'appel le relaxe.

Le PDG de Look (Ets Dubois) est condamné à deux mois de prison avec sursis et 10 000 F. La Cour d'appel le relaxe.

Le PDG de Prévost est condamné à neuf jours d'intervalle à deux fois la même peine (17 fois 1 000 F d'amende). Le 2 juin 1978, la Cour d'appel prononce deux relaxes ! etc. etc.

En cas d'accident, puisque l'employeur est innocenté, il faut bien un coupable. Il est tout trouvé : c'est la victime !

«Que, doté, du matériel de sécurité, ce personnel n'estime pas opportun d'en assurer la pose...» (Pluvinage, 4/11/77).

«La victime a manqué à une obligation de prudence élémentaire qui a été la cause directe et certaine de l'accident.» (Bouchard, 30/11/77).

«Le comportement du personnel, décrit par l'inspecteur du travail, constitue autant d'actes de désobéissance et que ce

40^e CONGRES DE LA CGT

Les questions centrales au Congrès

● Le 40^e Congrès de la CGT, qui s'ouvre ce dimanche, vient après plusieurs mois de débats (voir QdP d'hier). Débats souvent virulents, et qui, à première vue, remettent en cause le texte

«Ce qui inquiète de nombreux syndiqués, ce n'est pas que Georges Séguy, par exemple, appartienne à un parti politique (...) C'est que la CGT a, entre autres, commis l'erreur de suivre une ligne «politique» qui se trouvait être celle d'un parti, devenant de la sorte pour certains d'entre eux, la courroie de transmission de celui-ci ; c'est aussi de s'être servie de La Vie Ouvrière pour exprimer ses positions partisans. Résultat : la CGT recule électoralement et en influence dans les bastions les plus essentiels, les grandes entreprises. Nous sommes obligés de penser que nos positions sur l'autogestion, sur la force de frappe, n'ont pas évolué au gré de l'opinion des travailleurs, mais elles sont apparues ou ont subi des inflexions à partir d'évolutions extérieures, dans la mesure où il n'y a pas eu de débats sur ces problèmes dans la CGT. Ce ne sont que deux exemples parmi tant d'autres qui démontrent que l'indépendance de la CGT

est moins crédible aux yeux des travailleurs. Ce qu'il convient de faire pour développer un syndicalisme de masse et démocratique, c'est de mettre la CGT en accord profond avec ses statuts et ses orientations proclamées et votées par les syndiqués. Cela n'a pas été respecté par ses responsables...»

Cette contribution, parue dans le dernier numéro de La V.O. reflète un point de vue assez largement répandu dans la CGT.

La préoccupation qui

d'orientation présenté par la Commission exécutive sortante. Ce texte n'est en effet qu'une justification de toute l'attitude pré-électorale de la direction CGT, alors que l'écrasante majorité des lettres

l'anime, c'est en quelque sorte de redonner de la crédibilité à la CGT. Ce qui inquiète ses auteurs, c'est surtout la façon de faire, plus que le fond des positions prises. Cette contribution reflète à la fois le ras-le-bol d'un grand nombre de syndiqués devant l'absence de démocratie, devant la façon dont sont prises les décisions. En même temps, elle indique les limites du débat en cours.

En ce sens, elle donne la mesure de la marge de

manœuvre qui reste à la majorité sortante. Attaquée surtout sur le fonctionnement, elle peut conserver au maximum la ligne, et même profiter du Congrès pour lui faire entériner sur le fond ses positions passées. On n'avait pas assez précisé les choses auparavant ? Eh bien, faisons-le maintenant... Ce que cherche la direction, c'est à avoir un texte qui la mette désormais à l'abri de toute contestation. Ainsi, la question des nationalisations

publiées montre un malaise profond par rapport à cette période. C'est bien pourtant un tel texte que la direction de la CGT compte faire approuver par le Congrès...

est abordée en détail dans le texte d'orientation : leur ampleur est fixée, on précise bien que «la CGT ne fait aucune distinction entre sociétés-mères et filiales qui constituent ensemble les groupes» ; on précise aussi que les directions d'entreprises nationalisées seront élues... On justifie ainsi le passé après coup et on se donne des garanties statutaires pour l'avenir... Le fond des positions n'est pas le moins du monde différent de celui du PCF, mais les dé-

cision ont été prises par un Congrès !

C'est ainsi que la direction CGT pourra marteler plus que jamais qu'il faut «penser CGT», et faire connaître son programme. En insistant ainsi sur «l'indépendance» de la CGT, elle compte bien court-circuiter un débat plus dangereux, sur le contenu même des décisions prises. Elle est prête à admettre, comme le fait d'ailleurs Krasucki, qu'il y a eu quelques bavures, au niveau du «fonctionnement» de la démocratie, mais pas plus.

C'est pourquoi la «vieille garde» qui tient encore à dire qu'elle est au PCF et fière d'y être, qui accuse tout opposant de se «sentir mal à l'aise dans la CGT de par leur appartenance avouée ou non au PS» est plus gênante qu'utile pour la direction sortante : elle ne convainc pas grand monde et surtout gêne l'ouverture que Séguy et son entourage jugent nécessaire pour conserver l'essentiel.

Monique CHERAN

La CGT va-t-elle quitter la FSM ?

Autre thème important du débat préparatoire, l'appartenance de la CGT à la FSM, aux côtés des syndicats des pays de l'Est. De toute évidence, s'il se trouve encore quelques voix pour dire que le problème des droits de l'homme en URSS est un faux problème, ou pour proclamer «les travailleurs du monde entier peuvent clamer avec fierté : l'URSS, c'est nous», elles font aujourd'hui figure d'illuminés. Il est bien possible que le Congrès aille même jusqu'à décider de retirer la CGT de la FSM, dans la mesure où cette appartenance devient un poids, un repoussoir, et qu'elle empêche toute possibi-

té, pour la CGT, d'entrer dans la CES (Confédération Syndicale Européenne).

Même si cette décision ne revient pas sur la caractérisation des pays de l'Est comme «socialistes», elle serait malgré tout positive. Le débat aura ainsi permis qu'on lise dans la Vie Ouvrière une lettre disant : «En Espagne, il y a une dizaine d'années une grève des mineurs des Asturies était suivie de façon massive, toute production de charbon était stoppée ; pendant ce temps, des bateaux soviétiques livraient régulièrement leur charbon sans que les syndicats soviétiques n'interviennent...».

Centre de tri de Créteil

A propos des luttes dans les postes

Les journées de grève qui ont été déclenchées par les directions syndicales les 21, 22 et 23 novembre sont l'occasion pour faire le point sur la situation au CTA de Créteil, l'occasion de faire un premier bilan de nos différentes actions et des formes de lutte proposées par Séguy-Maire...

Depuis la rentrée, le personnel du centre a été appelé à participer à ces journées et d'autre part à mener plusieurs grèves pour les effectifs, contre les sanctions, contre la dégradation des conditions de travail engendrées par l'automatisation (fatigue nerveuse et visuelle), contre la remise en cause des avantages acquis (grignotage des pauses). Face aux multiples attaques de l'administration, qui porte ses coups d'abord contre les centres les plus vulnérables pour en finir ensuite avec les plus résistants - et Créteil en est un - nous nous sommes retrouvés souvent isolés alors que nos luttes avaient un objet général concernant l'ensemble des CTA et plus largement des PTT. Rappelons ici la lutte sur les vacataires et les dernières actions sur les effectifs et l'automatisation. La majorité du personnel tire aujourd'hui un constat d'échec de la tactique des confédérations



Les postiers du CTA de Créteil, lors de la journée d'action du 1^{er} décembre 1977. De celle-là comme de bien d'autres, un bilan s'approfondit dans les sections syndicales.

qui morcellent les luttes et nous enferment dans l'état des grèves défensives locales que nous avons menées.

Mais au-delà, c'est la possibilité de faire reculer l'administration, qui est la question posée par les camarades du centre de tri. Ainsi, la dernière action locale a vu une participation plus faible que dans les grèves précédentes. Et ce n'est pas le fait du désintérêt des camarades pour les problèmes soulevés. Mais les divisions qu'engendre la politique de l'administration qui frappe tantôt un centre, tantôt l'autre (et en ce qui concerne le centre de tri, tantôt un secteur, ou une catégorie de personnel) sont relayées par celles

engendrées par les directions syndicales, provoquant le scepticisme quant aux possibilités de vaincre. La majorité du personnel a bien sûr conscience de la nécessité d'unifier les luttes, de les coordonner avant d'aller vers un mouvement plus large permettant de faire céder l'administration. Le point d'interrogation, c'est comment s'inscrire dans la construction de ce rapport de force ? Est-ce que nous, au CTA, nous avons un rôle à jouer et comment le jouer ? C'est dans ce sens, afin de refaire l'unité du personnel, que les sections CGT et CFDT entament une campagne d'explication (tracts, réunions) sur la tactique de l'administration, qu'elles impulsent la

mise en place d'une plateforme revendicative mobilisatrice. C'est dans ce sens aussi qu'elles ont appelé à la manifestation de jeudi matin où un tract était distribué faisant le point sur la situation du CTA de Créteil et sur la nécessité d'unifier les luttes, d'organiser une riposte conséquente.

Notre tâche est donc de combattre le sentiment d'impuissance qui existe face à la politique de Giscard, Barre et Séguy, de dénoncer les responsabilités des fédérations syndicales, et de montrer comment nous pouvons œuvrer dans la limite de nos moyens, à la construction d'un mouvement plus large.

Corr. CTA CRÉTEIL

Seulement 2 à 3 000 postiers à la manifestation parisienne

Montparnasse : 10 heures jeudi matin. Seuls, deux à trois mille postiers ont répondu à l'appel des fédérations CGT et CFDT pour le «sommet» de la semaine d'action du 21 au 25 novembre.

En fait de «sommet», on y retrouva surtout des militants syndicaux derrière les banderoles dénonçant le manque d'effectifs.

Quelques cortèges étaient cependant plus combattifs, notamment les files des chèques descendues pour dénoncer leurs salaires de misère, ou l'avant du cortège compo-

sé essentiellement de sections CFDT.

Mais que leur était-il donc proposé ce matin ? A peine arrivé devant le ministère, les responsables syndicaux se sont empressés de faire replier les banderoles et de disperser les postiers. Pas une intervention, pas une proposition d'action.

Bref, une bonne image de la faible mobilisation de cette journée sensée être une étape de plus après celle du 25 octobre contre le démantèlement des PTT.

Corr. Austerlitz

téléphonez
au
quotidien
636 73 76



Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470, compte N° 7713 J
CCP N° 23 132 48 F - Paris
Directeur de Publication : Y. Chevet
Imprimé par IPCC - Paris
Distribué par les NMPP
Commission Paritaire : 56 942

CHRONIQUE DES BAVURES POLICIÈRES

Témoins de brutalités policières : tabassage et inculpation

23 heures, jeudi 26 octobre. Des cris et hurlements survenant de la rue Raymond-Losserand (Paris 14^e), alertent Jean Yves Boulouin qui sort, à ce moment, d'un restaurant de la rue de Gergovie. Un attroupement a lieu autour d'une simca 1 100 immatriculée 26652 DA. En l'occurrence une voiture de flics, lesquels s'acharnent sur un gamin de 15 ans, prétendu auteur d'un vol à l'arraché. Les personnes attroupées, ou depuis leurs fenêtres, crient leur indignation et demandent aux flics d'arrêter leurs violences. Du renfort arrive, plusieurs cars, d'autres voitures, des moutons ! Le jeune essaye un moment de s'enfuir. Il est rattrapé quelques mètres plus loin. Il est à nouveau frappé et embarqué. Forts du renfort, les flics agressent alors Boulouin, qui avait relevé le numéro de la voiture où les flics avaient commis leurs premières exactions. Coups au visage et sur les reins, Boulouin est embarqué dans un car, où les flics lui disent clairement qu'il devra payer de son intervention et d'avoir voulu relever le numéro de la voiture. Première nuit dans le commissariat du 14^e, en compagnie d'un autre témoin. Des bruits significatifs leur font savoir que les flics s'occupent à nouveau du jeune.

Vendredi matin, transfert à la 6^e Brigade territoriale dans le 15^e. Le jeune et les deux témoins sont conduits dans une salle où les attendent cinq ou six flics en civil. En chemise, les manches retroussées, leur but est clair. Et le tabassage en règle commence. Les coups sont précis ;

coups de pieds, de poings, gifles. Insultes racistes (l'un des témoins est gitan).

Les coups s'arrêtent un moment, c'est pour les humilier. Nus, les coups reprennent, et toujours les insultes.

Les flics s'inquiètent de savoir si Boulouin connaît quelqu'un de l'IGS (la police des polices). Les témoins sont repris individuellement, et subissent à nouveau les coups. Menaces d'utiliser un «poing américain», pour les «défigurer». En fin d'après-midi, le calvaire s'estompe. Fiche anthropométrique, prise de déposition.

Le soir vers 20 heures, direction le «dépôt», d'où ils ne sortiront que le lendemain à 16 heures (le samedi donc), pour être conduits devant le juge d'instruction qui signifie aux témoins leur inculpation pour «rébellion, incitation à la violence, coups et blessures à agents» ! A la suite de quoi ils sont libérés.

Boulouin porte plainte, après avoir fait constater dans un hôpital ses nombreux hématomes et un tympan crevé !

Une bavure de plus ? Non, il se passe trop de telles exactions pour les considérer comme de simples bavures. Ces agissements intolérables et scandaleux, qui deviennent de fait une pratique quasi-quotidienne et semble se normaliser chez les flics, (les victimes de violences policières ne le font pas tous savoir), ne sauraient être tolérés, d'autant qu'ils jouissent la plupart du temps de la couverture de l'appareil judiciaire.

La milice RATP passe à tabac un immigré

Les immigrés sont souvent la cible des brutalités ou tracasseries policières ; ils ont affaire, en plus, à la milice de la RATP. Mardi soir, à 21 h 30, à la station de métro Goncourt, trois civils de la RATP entrent dans une rame pour vérifier «les papiers». Se présentant abusivement sous la qualité de flics. Un jeune immigré, soumis au contrôle, demande des preuves de leur qualité. Les «privés» exhibent une simple plaque frappée des lettres RATP. Fathi, le jeune immigré, refuse de présenter ses papiers et tente de descendre à la station Belleville. Les trois flics

l'arrêtent, lui passent des menottes et l'entraînent dans un local près du bureau du chef de station. Trois autres «civils» rejoignent leurs compères et, tandis que l'un d'entre eux fait le gué, les autres frappent Fathi et ce, pendant plusieurs minutes, insultes racistes. Les coups redoublent. Des agents RATP révoltés interviennent et contraignent les «privés» à cesser leurs brutalités. De fait, la RATP protège les faits, la RATP protège les «excès» de zèle de sa milice et en rejette les conséquences sur le personnel qui se soulève contre de tels agissements...

VENTES D'ARMES OCCIDENTALES A LA CHINE POPULAIRE : INTOLERABLES MENACES SOVIETIQUES

● En pleine réunion du Pacte de Varsovie, Brejnev a envoyé au Premier ministre anglais une vigoureuse mise en garde, l'avertissant que s'il autorisait des ventes de matériel militaire à la Chine il exposerait l'Angleterre à des représailles de la part de Moscou. Selon le porte parole du Premier ministre anglais,

Brejnev matérialise ainsi les menaces qu'il a brandies à plusieurs reprises à l'encontre des pays occidentaux à propos de leurs relations avec la République Populaire de Chine. La décision chinoise, dans le cadre du développement et de la modernisation de l'économie, d'acquiescer des réalisations technologiques mises au point en Occident s'est matérialisée par des contacts nombreux.

DES INTÉRÊTS RÉCIPROQUES

De leur côté, les pays occidentaux n'ont pas exclu des livraisons de technologie à usage militaire. En juin 1978 l'Union de l'Europe occidentale, regroupant les pays européens pour les problèmes de défense, recommandait «de considérer avec faveur les demandes accrues de la Chine en matière de technologie industrielle». Les USA, pour leur part, envisageaient la livraison de matériel «sensible» à la Chine pouvant servir à la détection anti-aérienne et anti sous-marine. Tout dans leur attitude laissait penser qu'ils ne s'opposeraient pas à des livraisons de matériel militaire ou de matériel «sensible» de la part des pays de l'OTAN. Le 17 novembre, le ministère du Commerce britannique publiait un communiqué à l'issue de la visite du Vice-Premier ministre chinois, Wang Chen «la question des équipements défensifs a été discutée et le Royaume Uni a

indiqué qu'il était prêt à envisager la livraison de certaines catégories de matériel défensif, soumise à une consultation avec ses alliés».

Les pays européens cherchent par ce biais à resserrer leurs relations avec la République Populaire de Chine, entre autre pour éviter la pression que l'URSS fait peser sur l'Europe. De leur côté, les États Unis espèrent tirer profit des conséquences de la politique chinoise d'opposition à la rivalité qu'ils poursuivent avec l'URSS pour l'hégémonie, qui leur paraît pouvoir contribuer à endiguer la poussée soviétique, eux-mêmes cherchant avant tout à conserver leurs acquis.

Pour la République Populaire de Chine l'éventualité d'achats de matériel militaire s'inscrit dans le cadre d'une nécessaire modernisation de l'armée, rendue impérative par la croissance sensible des dangers de guerre.

UNE CAMPAGNE SOVIÉTIQUE ANTI-CHINOISE

A partir de la fin du premier semestre 78, l'URSS a lancé une grande campagne tous azimuts contre la République Populaire de Chine et le rôle qu'elle joue dans le monde. En dénonçant les dangers de guerre, la Chine serait «belliciste», affirme l'URSS, en s'opposant à la politique d'hégémonie et en resserrant ses liens avec les pays qui s'y opposent

qui révélait ces faits en fin de matinée jeudi 24, Brejnev aurait clairement signifié que toute action britannique vers des livraisons de matériel militaire à la Chine pèserait sur l'ensemble des rapports Est-ouest.

— comme ce fut le cas lors du voyage du Président du PCC en Roumanie et en Yougoslavie — la Chine rechercherait l'hégémonie. Ces calomnies destinées à obscurcir les choses ont pour logique de détourner contre la Chine les accusations qui lui sont de plus en plus largement adressées sur la scène mondiale, ce qui ne change rien au fait que l'URSS accroît de plus en plus son potentiel militaire et l'utilise pour étendre ses zones d'influence et sa pénétration dans diverses régions du monde.

Ces calomnies sont le fondement d'ultimatums de plus en plus virulents sur ce point à l'égard des pays occidentaux. Le responsable soviétique aux relations avec les USA déclarait au *Herald Tribune* le 11 novembre : «Il ne nous est pas possible de réconcilier la détente avec les tentatives de faire de la Chine une sorte d'alliée militaire de l'OTAN». C'est ainsi qu'il caractérise l'évolution des relations entre les pays occidentaux et la Chine.

LE CONTEXTE DE LA CRISE URSS-USA

En attaquant la Grande-Bretagne, l'URSS s'attaque au pays européen qui entretient les plus mauvaises relations avec elle ; il a même été rapporté que le gouvernement britannique avait envisagé le boycott des Jeux Olympiques de Moscou. Du même coup,

Brejnev veut impressionner les autres pays européens, notamment la France et l'Allemagne, dont la politique consiste à rechercher de «bonnes relations» avec Moscou, fut-ce au prix de certains silences et de certains abandons.

Enfin, Brejnev attaque un pays membre de l'OTAN, avec lequel les USA entretiennent des liens particulièrement étroits. C'est un nouvel élément que l'URSS verse au contentieux soviéto-américain, après la livraison de Mig 23 à Cuba, la déclaration de Brejnev à propos de l'Iran, le traitement cavalier réservé aux sénateurs américains en visite à Moscou il y a quelques jours. L'ensemble de ces faits peut nouer une crise entre les USA et l'URSS. Les motivations de l'URSS de la rechercher ont été données par Brejnev dans un discours prononcé à Bakan le 22 septembre dernier : «La situation... s'est détériorée par suite de la répugnance des milieux impérialistes les plus obtus à apprécier d'une façon lucide le rapport de forces qui s'est établi dans le monde».

En d'autres termes, l'URSS recherche activement le recul significatif des USA. Que l'annonce du message de Brejnev ait été faite pendant la réunion du sommet du Pacte de Varsovie renforce la nécessité de la plus grande vigilance pour la période qui vient.

Grégoire CARRAT

En bref... En bref...

ESPAGNE : MANIFESTATIONS INTERDITES

Le gouvernement espagnol a interdit jeudi toutes les manifestations publiques jusqu'au 10 décembre, soit quatre jours après le référendum constitutionnel. Le gouvernement espagnol justifie sa mesure en précisant qu'il s'agit d'empêcher l'extrême droite de provoquer les affrontements qu'elle souhaite.

CHILI : BOMBE A SANTIAGO

Alors que s'ouvre la conférence épiscopale sur les droits de l'homme dans la ca-

thédrale de Santiago, conférence au cours de laquelle plusieurs résistants doivent s'exprimer, une bombe de très forte puissance a explosé au domicile du président de la Cour suprême, chargé par Pinochet «d'enquêter» sur l'affaire Letelier.

IRAN : 5 MANIFESTANTS TUÉS A SHIRAZ

Au moins 5 personnes ont été tuées, et d'autres blessées, au cours d'affrontements contre l'armée, jeudi, alors que les manifestants attaquaient la maison du gouverneur de l'hôtel de ville à Shiraz.

Communiqué

L'Association Médicale franco-palestinienne organise à Paris, le dimanche 26 à 15 heures, un meeting-débat sur la situation en Palestine occupée sur les thèmes :

- Qu'est-ce que l'«autonomie» proposée par les sionistes pour les territoires occupés ?
 - L'exploitation des travailleurs palestiniens en Israël.
- Le meeting sera animé par Ilan Halevi et aura lieu au 55 boulevard de Belleville.

Deux formules d'abonnement couplé :

Quotidien du Peuple et Humanité Rouge :

3 mois 150 F
6 mois 300 F
Incluant réception du Tome V
des Oeuvres Choies de Mao Tsé-Toung

Front Rouge - Prolétariat

6 mois 50 F
Soit deux numéros de Prolétariat et deux numéros de Front Rouge

Le quotidien du Peuple

A LIVRES OUVERTS

Fils de Chine



TAO CHERCHE SON PÈRE DANS LA GARE DE CANTON ASSIÉGÉE...

LA BATAILLE FUT TERRIBLE QUI MIT AUX PRISONS SOLDATS ET CHEMINOTS... LES OUVRIERS SE BATAIENT HÉROÏQUEMENT D'UN CONTRE DIX

C'est la réédition d'une bande dessinée publiée en 1946 par les Editions Vaillant.

Le récit commence en 1925, en Chine.

Tao, 15 ans, porteur d'eau à Canton, voit son père cheminot, tué par la police après avoir dirigé une grève. C'est pour lui, le début d'une prise de conscience. Il rejoint les rangs de l'Armée Populaire de Libération, part avec son bataillon vers l'Ouest, participe à des actions et à des soulèvements populaires à la campagne et à la ville. (Libération de prisonniers, de paysannes aux travaux forcés, attaque d'un aérodrome, d'une garnison. Manifes-

tations, puis insurrection à Canton...).

Cette série nous montre de façon vivante l'ancienne Chine opprimée, la misère du peuple, la répression féroce de toute lutte par l'armée et la police de Tchang Kaï-tchek ; et surtout la façon dont l'Armée Populaire, combat et se développe, au service du peuple.

Tao et les partisans sont constamment aidés, renseignés, cachés par des paysans, des pêcheurs, des cheminots. Ils libèrent des villages de la tyrannie des bandes de Tchang, mais aussi protègent les paysans contre les bandits, et les aident à lutter contre les inondations.

On remarquera cependant la stylisation du récit (en partie nécessaire pour une bande dessinée) qui entraîne certaines invraisemblances. Par exemple, Tao échappe une ou deux fois à des situations sans issue de façon un peu mi-

raculeuse. D'autre part, l'histoire nous montre surtout l'aventure de quelques héros, parfois un peu trop « taillés dans le roc ».

Mais parue en 1946, cette série faisait pièce à l'invasion du marché français par les bandes dessinées américaines exaltant le racisme et le colonialisme.

Certes des progrès ont été effectués depuis, dans le domaine du graphisme. Mais la qualité des dessins, le souci du détail, empêchent que l'album paraisse démodé.

A recommander vivement.

Maryse OLLIER

FILS DE CHINE
Paul GILLON
Roger LECUREUX
Editions Jacques Glenat
6 rue Lieutenant Chanaron
38 000 Grenoble
Prix : 49 F, 156 p.



CLAQUANT DANS LE PETIT JOUR, SOUS LES FEUX DU SOLEIL LEVANT, C'ÉTAIT DOMINANT RIEN QUE LA FORTESSSE ET LA VILLE ENNEMIE. L'ÉTENDARD GLORIEUX DE MAO TSE-TOUNG... L'ÉTAMINE VERMILLE DE LA CHINE NOUVELLE.



LES PAYSANS RÉVOLTES COMPTERENT QUE LEURS COMPAGNONS S'ÉCHAPÈRENT DANS LA PRISON. FIXAIENT LA GARNISON DE TCHANG... LE MOMENT ÉTAIT VENU DE L'ASSAUT GÉNÉRAL.



UNE VAGUE D'ENTHOUSIASME PASSA SUR LE MARCHÉ... DANS LA FOULE QUI SE JOIGNAIT EN MASSE AU CORTÈGE, TAO CHERCHAIT...

... À RECHERCHER LES ORGANISATEURS DE LA MANIFESTATION.

Informations

● Le Comité des auteurs en lutte contre le racket de l'édition (CLACRE) continue sa lutte contre le compte d'auteur et les maisons d'édition «spécialisées». A ce sujet, une trentaine d'auteurs signeront une plainte collective contre l'éditeur Pierre-Jean Oswald, éditeur spécialiste du compte d'auteur, à l'occasion de la journée Poésie/Parole organisée par la MJC St Maur, le 25 novembre à 16 heures au théâtre de la Pie (77 quai de la Pie) à St Maur.

● La grande anthropologue Margaret Mead est morte à New York à l'âge de 76 ans. Elle avait fait de remarquables études sur l'Océanie, en particulier sur les habitants des terres comprises entre la côte nord de la Nouvelle Guinée et la grande vallée du Sepik. Citons parmi ses principales œuvres, «L'un et l'autre sexe», «Mœurs et sexualité en Océanie», «Le fossé des générations»...

«Qui a peur de qui ?»

Le poète Abdellatif Laâbi a été le principal artisan d'une véritable culture nationale marocaine, anti-impérialiste, opposée à la domination culturelle néocoloniale. En 1970 il prend une part importante à la dénonciation du révisionnisme marocain sur des bases marxistes-léninistes. Depuis janvier 72, il est sous les verrous. Jugé à Casablanca en 1977, avec 178 autres militants, il affirme son soutien à la lutte du peuple sahraoui. Les Inéditions Barbare, qui préparent la réédition de son recueil «l'arbre de fer fleurit», publient aujourd'hui ses lettres de prison.

«Nous n'avons rien perdu au cours de ces années d'épreuves sauf nos entraves, nos vieilles malédictions de produits d'un monde détraqué et malade». Laâbi quitte les restes de son ancienne angoisse d'intellectuel. Il abandonne ses croyances plus ou moins mystiques en la littérature. Il s'insurge contre

le scepticisme politique de ses amis écrivains. De moins en moins, ses lettres sont des «lettres-poèmes» et, pourtant, elles sont de plus en plus vivantes. Plus Laâbi est en prison, plus il parle de sa femme, de ses enfants, de ses lectures et de ses projets, des bribes de nature qu'il peut observer, des minuscules arrangements de la cellule, de ses compagnons de geôle, plus aussi il a confiance dans la révolution arabe. «L'épreuve m'a appris une chose fondamentale, c'est de ne plus tout apprécier en fonction de ma personne». Le passage le plus émouvant est sans doute celui où il explique qu'il souhaiterait renouer des liens avec sa famille, de condition modeste, contre laquelle il s'était révolté. S'il n'avait pas rompu avec eux, il aurait pu les faire avancer politiquement ; et s'il ne leur parle pas, à eux qui ont des conceptions anciennes, comment fera-t-il bouger la société où ces conceptions sont

encore dominantes ?

Abdellatif Laâbi sortira un jour de prison. Si son incarcération l'a fait évoluer, dire qu'elle était indispensable serait odieux. Simplement, aucune prison ne peut réduire les pensées des «hommes véritables». Aucune dictature ne peut annihiler les volontés des masses. Depuis les barreaux de Kenitra, c'est le message d'Abdellatif Laâbi, de son amour et de sa confiance.

J.P. GACHINARD

CHRONIQUE DE LA CITADELLE D'EXIL.
ABDELLATIF LAÂBI
INÉDITIONS BARBARE
PRIX : 32 F

POUR TOUTE COMMANDE :
c/o G. Ripault
101 rue de Choisy
apt 1 241 esc 123
94 400 Vitry

(Le livre n'est pas en librairie)

Vient de paraître

● LES CARNETS DE GUERRE DE LOUIS BARTHAS
TONNELIER 1914 - 1918
EDITIONS MASPERO
556 PAGES
PRIX : 65 F

Un témoignage sur la vie au front par un soldat du rang : Louis Barthas, tonnelier de son métier, dans un petit village des Corbières. Il raconte la vie quotidienne dans son régiment, qui sert de chair à canon pour des attaques criminelles car mal préparées, les absurdités du commandement, les mutineries de 1917, les tentatives de fraternisation avec ceux d'en face... Un témoignage unique car écrit sur le vif par un homme qui se disait socialiste et chrétien, qui n'avait que le certificat d'études primaires, et qui avait participé à la création du Syndicat des ouvriers agricoles de Peyrac-en-Minvois, son village.

● LA NATURE DES MACHINES DE CHARLY BOYADJIAN
EDITIONS LES PRESSES D'AUJOURD'HUI
176 PAGES
PRIX : 28 F

Témoignage d'un fils d'immigrés arméniens sur le travail posté, les 3 x 8, la vie à l'usine.

● LA NON-INDIFFÉRENTE NATURE DE S.M. EISENSTEIN
COLLECTION 10/18
TOME 2
362 PAGES
PRIX : 20 F
EDITIONS CHRISTIAN BOURGEOIS

Suite et fin du long essai où Eisenstein expose, par fragments et retouches successives, les fondements théoriques et philosophiques de sa conception du cinéma.

Rebondissement à l'Aurore

HERSANT EN DIFFICULTE

● Il se passe quelque chose dans la presse Hersant. Au début de la semaine, l'Aurore, dernière acquisition de celui qui fit le mauvais choix en 1940 semblait bien se porter. Aujourd'hui, l'Aurore n'a plus de PDG, plus de délégués du personnel, ses accords d'imprimerie avec le système Hersant ont été rompus. Le quotidien de la droite pro-américaine, qui vend quelques 250 000 exemplaires par jour, est en danger de mort.

Pour comprendre ce qui se passe, il faut reconstituer le puzzle de l'affaire. Inclus dans le démantèlement de l'empire Bous-sac, l'Aurore (et Paris Turf qui marche avec) est venu au printemps dernier à un consortium de patrons giscardiens animés par Fournier, PDG de Carrefour. Des garanties sont données quant à la survie du journal, malgré d'importants problèmes financiers.

HERSANT DANS LA PLACE

Ces problèmes sont apparemment résolus le 14 septembre dernier, avec la signature d'un accord qui prévoit d'une part un couplage des petites annonces et de la publicité avec Le Figaro et France-Soir, et d'autre part l'impression

du journal sur les presses de l'imprimerie en construction à la Plaine Saint Denis. Cette imprimerie appartient au groupe Hersant, et doit tirer France-Soir, Le Figaro, France-Dimanche, et Le Journal du Dimanche. Simple nécessité économique ou calcul prémédité, toujours est-il que Hersant est dans la place. On en trouve progressivement confirmation en octobre, avec une vague de démission des responsables de L'Aurore, remplacés par les hommes du groupe Hersant.

LE RÔLE DU SYNDICAT DU LIVRE

Mercredi, le syndicat du Livre CGT fait savoir son opposition à une concentration sans garanties.

Dans la soirée, Hersant fait savoir qu'il rompt les accords signés en septembre, prétextant l'opposition du Livre CGT. Jeudi soir, l'assemblée générale du personnel du journal apprend la démission du PDG Fournier, qui prétexte lui, de l'impossibilité de sauver le journal si les accords avec Hersant sont rompus. Pour provoquer de nouvelles élections, les délégués du personnel démissionnent à leur tour.

Tout porte à croire que l'action des ouvriers du Livre n'a que peu de rapport avec ce qui se passe. Ce qui semble en cause, c'est l'avenir même de Hersant. Possesseur de plus de dix quotidiens, en violation totale de la loi, Hersant est depuis longtemps l'objet d'une vive dénonciation, notamment dans les milieux de la presse. Il bénéficiait jusqu'ici de l'évidente protection d'une majorité dont il était député jusqu'en mars. Or, une commission sénatoriale d'enquête vient d'être nommée. Or Giscard, dans sa conférence de presse de

mardi, n'a pas exclu l'hypothèse d'une application plus réelle des ordonnances de 1944. Or, la police aurait largement enquêté à France-Soir, la semaine dernière. Giscard lâcherait-il Hersant ?

LA LOI ET LE CHANTAGE

Celui-ci engagerait-il un repli stratégique, tentant d'échapper à une inculpation logique, et à laquelle il échappait jusqu'ici grâce à son immunité parlementaire ? Ou bien celui-ci pratiquerait-il un immense chantage, allant jusqu'à provoquer la disparition de l'Aurore pour prouver que son groupe est indispensable pour assurer la pluralité des titres ?

Une chose est cependant certaine : Hersant, l'homme qui faisait déjà dans la presse gouvernementale dans les sombres années de l'occupation nazie, Hersant est en difficulté. C'est une bonne nouvelle.

Nicolas DUVALLOIS

RHONE POULENC : GREVE CONTRE LES FERMETURES

Mercredi dernier, le directeur général du groupe Rhône Poulenc déclarait crûment : « Nous avons supprimé près de 8 500 emplois depuis la fin de 1975 ; malheureusement, ce n'est pas fini, et il n'est pas question d'envisager une autre politique avant 1982 ou 1983 ». Au même moment, une partie des ouvriers du groupe s'était mis en grève, précisément contre les licenciements. Le mot d'ordre, lancé par les syndicats CGT et CFTD a été suivi surtout dans le secteur textile, le plus nettement menacé, avec la fermeture prévue de l'usine

de Besançon (800 personnes), de Lyon-Vaise (2 000 personnes), Vénissieux et Vaulx en Velin. Mais il semble certain qu'aujourd'hui, la restructuration qui a d'abord touché le secteur textile va rapidement s'étendre au secteur chimique.

Dans le même temps, la direction a mis en œuvre une tactique très détaillée pour lutter contre l'absentéisme. Elle a envoyé à tous les directeurs une note confidentielle, où elle explique sa tactique dans l'usine de Mante-la-Jolie. Elle leur conseille de s'en inspirer :

« En cas d'attaque violente des syndicats contre notre politique « anti-absentéiste », utiliser la presse locale pour porter à la connaissance de l'opinion publique quelques cas bien caricaturaux d'absentéisme abusif. Commencer immédiatement à licencier les quelques cas vraiment intolérables (nous avons déjà commencé). L'objectif général de ces actions est de faire prendre conscience au personnel qu'obtenir un certificat d'un médecin, ne met pas forcément à l'abri d'« ennuis éventuels ». Après trois à quatre mois de ces actions psychologi-

ques, devenir nettement plus « directif » et « traiter » la population cible, si elle est restée cible, selon un processus gradué et systématique : par exemple, licencier les 5 plus mauvais cas sur un mois, puis les 5 suivants le mois suivant, idem le troisième mois. Augmenter ensuite la dose si nécessaire... »

Avec ces méthodes, la direction compte ramener le taux d'absentéisme, qui est aujourd'hui de 13,5 % dans l'usine de Mantes, à 8 % avant la fin de l'année prochaine !

Monique CHERAN

Radicaux

Les Radicaux Valaisiens se réunissent en Congrès ce week-end. Malgré sa défaite électorale de Nancy, Servan-Schreiber conservera son poste de président, le Congrès n'étant pas compétent pour désigner les dirigeants de ce parti. A l'ordre du jour, le rapprochement avec les exclus du MRG.

Loyers « libres » : augmentation en janvier

L'Assemblée nationale a adopté jeudi le

projet de loi réglementant le prix des loyers en 1979. Ce texte concerne les loyers dits « libres », à l'exclusion donc des HLM, des logements conventionnés ou vrant droit à l'APC, et de ceux soumis à la loi de 1948. Pour les autres, les augmentations sont permises à partir de janvier. Malgré l'interdiction faite aux propriétaires de se rattrapper en janvier sur le « blocage » à 6,5 % pendant les deux années passées, on peut s'attendre à de très fortes hausses : l'indice INSEE du coût de la construction, qui fixe

le maximum légal de la hausse pour 79, dépasse nettement les 6,5 % tolérés jusqu'à présent. A partir de 80, il n'y aura d'ailleurs plus de limite du tout aux augmentations !

Lip : la police saisit 4 000 montres

Mercredi soir, vers 20 h, les flics sont intervenus une fois de plus, contre les Lip, et ont rafflé près de 4 000 montres stockées dans la chambre forte. Depuis deux ans et de-

mi, les flics ont ainsi mis la main sur 20 000 montres.

Alcootest à l'usine ?

La direction de l'usine Vallourec (métallurgie), dans le Nord, se propose de faire pratiquer des alcootests à l'intérieur de l'usine, sous prétexte de lutte contre les accidents du travail. Les ouvriers qui dépasseraient la limite prévue se verraient « raccompagner chez eux en taxi, à leurs frais ». Les syndicats de l'usine dénoncent de telles méthodes.

● Algérie : le président Boumediène toujours dans le coma

A l'heure où nous mettons sous presse, l'état de santé du président Houari Boumediène n'a pas évolué. Il est toujours dans le coma.

Les spécialistes présents à son chevet ont fait savoir qu'en tout état de cause, le président Boumediène ne reprendra jamais ses activités présidentielles, même s'il parvenait à sortir du coma. Les séquelles des affections dont il souffre seraient trop importantes. C'est le Conseil de la Révolution qui assure la direction des affaires, selon une formule qui semble avoir été mise au point, au retour de Boumediène de Moscou. Constitutionnellement, aucune solution n'était en effet prévue en dehors d'une « vacance définitive » due « au décès ou à la démission » du président. Le Conseil de la Révolution, composé de 8 personnes, doit demeurer en fonction jusqu'au prochain congrès du FLN prévu au printemps prochain. Officiellement, aucune répartition des tâches n'a encore été fixée au sein de ce Conseil de la Révolution.

Selon certains observateurs, des décisions en ce sens pourraient intervenir durant le week-end.

● St Brieuc : Chaffoteaux et Maury dans la rue mardi

Depuis mercredi dernier, les grévistes de l'usine Chaffoteaux et Maury occupent les locaux, à la suite d'un lock-out mis en place par la direction contre des grévistes. Les O.S. qui sont à l'origine du mouvement, exigent 350 F d'augmentation : ils touchent à peine plus de 2 000 F aujourd'hui ! Les grévistes ont décidé de manifester en ville mardi 28, pour faire connaître leur lutte.

● «Auto défense» : deux procès, deux échecs

A Nevers, la Cours d'assises a condamné à 9 ans de prison le conseiller municipal socialiste qui n'avait pas hésité à tuer son voisin. Le meurtrier avait fait appel à un avocat de « Légitime défense ». Les jurés n'ont pas apprécié les déclarations du conseiller socialiste, qui était allé jusqu'à dire : « J'en suis venu à l'idée qu'il faut pouvoir se défendre (...). Tirer sur un homme, en cas de nécessité, est une chose envisageable ».

Le même jour comparait devant la Cour d'assises de Bobigny (Seine Saint-Denis), Jean Rodolfi, 70 ans, qui avait abattu un jeune de 15 ans, avec une carabine 22 long rifle. Il a été condamné à 5 ans de prison dont 4 avec sursis.

● Réduction du nombre des missiles nucléaires du plateau d'Albion

Les missiles stratégiques du plateau d'Albion sont progressivement remplacés par des missiles en moins grand nombre, mais de portée et de puissance plus élevée. D'ici 1982, le nombre des missiles sera réduit de moitié.

Actuellement, le stock du plateau d'Albion est constitué de deux batteries de neuf missiles chacune. Ces missiles, d'une portée de 3 000 km, ont une puissance de 150 kilotonnes (sept à huit fois Hiroshima). Ils seront remplacés par des missiles d'une portée de 3 500 km et d'une puissance de plus d'une mégatonne. Ces mesures réduisent donc le nombre de cibles qu'il serait possible d'atteindre, mais accroissent l'efficacité des coups qui seraient portés sur ces cibles.

Dans le même temps, l'entrée en service du quatrième sous-marin nucléaire tend à compenser cette réduction du nombre des missiles souterrains. Le sous-marin l'Indomptable est équipé de seize missiles comparables, quant à la portée et la puissance, aux nouveaux missiles du plateau d'Albion.

● Convention nationale du PS

Le Parti socialiste réunit samedi une convention nationale, destinée à l'origine à discuter du règlement intérieur du PS. Cette question du règlement intérieur sera bien sûr discutée, mais sous un angle nouveau : la convention nationale va être

une nouvelle étape dans la lutte qui se mène aujourd'hui entre les grandes tendances du PS, les mitterrandistes, les rocardiens, les partisans de Mauroy, les membres du CERES, les dissidents du CERES, et quelques autres encore.